

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION
AUPRES DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE CATTENOM

PROGRAMME D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2020

Afin d'assurer au mieux sa mission de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement pour ce qui concerne les installations nucléaires du site de Cattenom, la Commission Locale d'Information (CLI) de Cattenom mettra en œuvre les actions suivantes au cours de l'année 2020.

1. Le suivi des activités du CNPE de Cattenom

- Transmission des déclarations d'événements significatifs aux membres de la CLI selon leur importance,
- Participation des membres de la CLI aux inspections du CNPE organisées par l'Autorité de Sûreté Nucléaire,
- Présentation du bilan d'activité de la centrale et du bilan d'inspections de l'ASN lors d'une réunion,
- Suivi des actions au CNPE de Cattenom intégrant les prescriptions techniques de l'ASN suite à l'accident de Fukushima.

2. L'information du public

- Parution semestrielle de la Lettre de la CLI,
- Mise à disposition des nouvelles Lettres de la CLI sur la page dédiée à la CLI du site Internet du Conseil Départemental,
- Organisation d'une réunion publique, conformément à la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015,
- Elargissement de la composition de la CLI conformément au décret du 14 mars 2019, codifiant les dispositions applicables aux installations nucléaires de base, au transport de substances radioactives et à la transparence en matière nucléaire.

3. Autres activités

- Travaux au sein du groupe de travail des CLI transfrontalières,
- Participation à la Conférence nationale des CLI organisée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire,
- Diffusion des informations transmises par l'ANCCLI sur des thèmes relatifs à la sûreté nucléaire et à la protection des populations,
- Participation aux travaux de l'ANCCLI (notamment au niveau européen et international).